

**VILLE DE
RIORGES**

N° 4_1

OBJET :

Délibération du Conseil Municipal

Séance du **13 DECEMBRE 2018** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 14 décembre 2018.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 27 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Martine SCHMÜCK, Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Michelle BOUCHET, Brigitte MACAUDIERE, Isabelle BERTHELOT, Valérie MACHON, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Martine LAROCHE-SZYMCAK, Florence COLOMB, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL, *conseillers municipaux*.

Absents avec excuses :

Gilles CONVERT, Thierry ROLLET, Blandine LATHUILIERE, Elodie PINSARD-BARROCAL, Suzanne LACOTE, *conseillers municipaux*.

Absent sans excuses : Guy CONSTANT

Secrétaire élue pour la durée de la session : Pierre BARNET

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Gilles CONVERT Thierry ROLLET Blandine LATHUILIERE Elodie PINSARD-BARROCAL Suzanne LACOTE	Roland DEVIS Nabih NEJJAR Véronique MOUILLER Chantal LACOUR Monique VIAL

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

**CONSTRUCTION D'UN LOCAL
POUR LA PETANQUE DU VIEUX BEAULEU
APPROBATION DES MARCHES**

Pascale THORAL, adjointe, déléguée au patrimoine, expose à l'assemblée :

"Dans le cadre des travaux pour créer un espace de détente et de loisirs pour accueillir l'association "la Pétanque du Vieux Beaulieu", un cahier des charges a été établi en vue de la consultation des entreprises.

Une procédure adaptée a été lancée selon l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 pour ces travaux.

Les travaux sont répartis en douze lots :

- Lot 01 : Démolitions gros œuvre - Réseaux
- Lot 02 : Charpente bois Métallique - Ossature et bardage bois
- Lot 03 : Couverture tuile et zinc - Zinguerie
- Lot 04 : Menuiseries extérieures aluminium vitrées
- Lot 05 : Métallerie
- Lot 06 : Menuiseries intérieures bois
- Lot 07 : Plâtrerie isolation peintures
- Lot 08 : Chapes liquides
- Lot 09 : Carrelages faïences
- Lot 10 : Enduits de façades
- Lot 11 : Plomberie sanitaire
- Lot 12 : Chauffage ventilation

A titre indicatif, les travaux commenceront en janvier 2019 pour une durée de dix mois.

L'estimation globale des travaux effectués par le maître d'œuvre est de 315 360,00 € TTC.

Dans le respect du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la commission d'examen des marchés, réunie le 29 novembre 2018, a donné un avis favorable pour les sociétés suivantes :

Lot 01 : Démolitions gros œuvre - Réseaux

Entreprise FESSY - 42310 Changy

pour un montant de

78 882,48 € HT
94 658,98 € TTC

.../...

Lot 02 : Charpente bois Métallique – Ossature et bardage bois

Entreprise LESPINASSE TOITURES –
42190 St-Hilaire-Sous-Charlieu

pour un montant de
17 112,24 € HT
20 534,69 € TTC

Lot 03 : Couverture tuile et zinc - Zinguerie

Entreprise LA CHARPENTERIE DES BOIS NOIRS -
42830 St-Priest-La-Prugne

pour un montant de
15 300,00€ HT
18 360,60 € TTC

Lot 04 : Menuiseries extérieures aluminium vitrées

Entreprise B'ALU - 71340 Iguerande

pour un montant de
12 200,00 € HT
14 640,00 € TTC

Lot 05 : Métallerie

Entreprise M2B - 42120 Le Coteau

pour un montant de
8 030,00 € HT
9 636,00 € TTC

Lot 06 : Menuiseries intérieures bois

Entreprise CREABOIS - 42120 Parigny

pour un montant de
9 589,91 € HT
11 507,89 € TTC

Lot 07 : Plâtrerie isolation peintures

Entreprise MENIS – 42190 St-Nizier-Sous-Charlieu

pour un montant de
25 084,84 € HT
30 101,81 € TTC

Lot 08 : Chapes liquides

Entreprise FESSY - 42310 Changy

pour un montant de
2 158,03 € HT
2 589,64 € TTC

Lot 09 : Carrelages faïences

Entreprise COELHO ET FILS - 71340 Iguerande,

pour un montant de
7 911,81 € HT
9 494,17 € TTC

Lot 10 : Enduits de façades

Entreprise COELHO ET FILS – 71340 Iguerande,

pour un montant de
7 816,20 € HT
9 379,44 € TTC

.../...

Lot 11 : Plomberie sanitaire

Lot déclaré infructueux

Aucune offre de remise pour ce lot.

Ce lot sera relancé en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables suivant l'article 30 I 2 ° du décret n° 2016-30 du 25 mars 2016.

Lot 12 : Chauffage ventilation

Lot déclaré infructueux

Aucune offre de remise pour ce lot.

Ce lot sera relancé en procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalables suivant l'article 30 I 2 ° du décret n° 2016-30 du 25 mars 2016."

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

1. approuve les marchés concernant les travaux de construction d'un local pour la Pétanque du vieux Beaulieu, à passer avec les sociétés retenues ;
2. autorise le maire à les signer ;
3. autorise le maire à prendre toutes les décisions relatives à l'exécution et au règlement des marchés liés à ces travaux ;
4. dit que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au budget primitif.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 14 décembre 2018

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN



(Handwritten signature in blue ink)